

La Résidence l'Arbre de Vie est un établissement d'accueil médicalisé géré par l'association Espoir74

Association gestionnaire Loi 1901, reconnue d'intérêt général

Ses Missions :

Promouvoir et gérer des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement des personnes en situation de handicap.

Promouvoir des conditions favorisant la sécurité et le bien être de ces personnes.

Favoriser l'intégration des personnes dans leur milieu de vie.

Participer à changer les représentations sur le personne en situation de handicap.

Favoriser et entretenir des passerelles avec le secteur social, médico-social, sanitaire et de l'inclusion.

Son siège est situé à Annecy.

Espoir74 est inscrite dans un réseau partenarial :



L'UNAFAM

Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques.



Les Couleurs de l'Accompagnement

Union régionale de 10 associations (dont Espoir 74) ayant toutes une expérience dans le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

ACCÈS

L'accès à l'établissement est aisé et multiple :

- N203
- Ligne de bus : 7 – Arrêt « BURRIOZ »
- Services de Gare de Genève, Annemasse et Machilly

EAM - ARBRE DE VIE

222 route des framboises

74140 MACHILLY

Tel : 04.50.43.50.61

secretariat.adv@espoir74.org

APE : 8720A - SIRET : 43447748500099



ESPOIR74

109 avenue de Genève

74000 ANNECY

04 50 67 80 64

secretariat.acy@espoir74.org

www.espoir74.org



Résidence L'Arbre de Vie

ÉTABLISSEMENT d'ACCUEIL MÉDICALISÉ

222 route des framboises
74140 MACHILLY

04.50.43.50.61
www.espoir74.org

secretariat.adv@espoir74.org



**L'EAM accueille des personnes majeures en situation de handicap :
Traumatisés crâniens, lésions cérébrales, maladies neurodégénératives avec troubles
psycho-intellectuels associés, dépendantes dans les actes de la vie quotidienne.**

ACCUEIL PERMANENT

✓ Hébergement 365 jours par an

✓ Les Objectifs :

Orienter, informer, écouter,

Répondre au projet individuel et aux besoins spécifiques de chaque résident en le plaçant au centre,

Favoriser l'autonomie, respecter les habitudes de vie,

Relationnel : adapter son langage,

Prévention, éducation thérapeutique, Sécurité,

Maintenir la dignité de la personne

Replacer les personnes accueillies dans une position citoyenne,

Inscrire le résident dans un réseau social,

Animer et organiser le quotidien.

ACCUEIL TEMPORAIRE

✓ Accueil séquentiel 90 jrs par an maximum.

✓ Les Objectifs :

Séjour de répit pour les personnes et les aidants familiaux,

Ouverture et intégration dans un établissement médico-social avec une visée de socialisation et d'évaluation,

Pérenniser le maintien au domicile (par le biais d'aide technique, soutien familial, travail inter service - établissement),

Continuité et articulation des projets individuels (en lien avec les établissements et services).



ACCUEIL DE JOUR

✓ Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Pour des personnes majeures en situation de handicap acquies vivant à domicile, et ne bénéficiant pas d'accompagnement par d'autres structures type SAMSAH, SAVS

✓ Les Objectifs :

Offrir un espace de socialisation en intégrant des activités collectives,

Proposer des activités de loisirs,

Proposer des activités visant la stimulation afin de développer ou maintenir des acquis mais SANS visée thérapeutique ou rééducative,

Permettre la prise connaissance du fonctionnement d'un EAM,

Proposer un relais aux familles et aidant familiaux en étant un lieu de parole et d'écoute

Evaluer les capacités et exploiter le potentiel des personnes, proposer des solutions d'orientation ou de conseil.

PROCÉDURE D'ADMISSION :

Demande de notification d'orientation auprès de la MDPH



Demande du dossier d'admission



Étude du dossier d'admission en pole santé



Visite de l'établissement pour confirmer la demande



Accueil du bénéficiaire (échéance variable en fonction des places disponibles)